



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen et décision : statistiques du développement humain

Rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les statistiques du développement humain

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session [voir E/2010/24, chap. I.B, décision 41/112, q)], le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Bureau de la Commission sur les statistiques du développement humain. Le rapport en question présente les conclusions et les recommandations d'un groupe d'experts qui s'est réuni sous les auspices du Bureau afin d'évaluer le bien-fondé de la méthode et des données utilisées pour l'établissement du *Rapport sur le développement humain*. La Commission est invitée à approuver les principales recommandations du groupe d'experts – utiliser des statistiques officielles, faire preuve d'une transparence parfaite et reconstituer le Groupe consultatif sur les statistiques – qui figurent au paragraphe 12 du présent document.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport du Bureau de la Commission sur les statistiques du développement humain

I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, la Commission de statistique a examiné la question des indicateurs de développement. Dans sa décision 4/112, aux paragraphes k) à q), la Commission :

k) S'est déclarée préoccupée de l'absence de consultations approfondies [entre pays et organismes internationaux] dans certains cas, par exemple au sujet de l'amplitude accrue de l'Indice de développement humain, ce qui pourrait compromettre les progrès réalisés au cours des cinq dernières années;

l) A pris acte de l'importance de l'Indice de développement humain pour les pays et des consultations approfondies qu'elle a eues avec le Bureau du Rapport sur le développement humain dans le passé;

m) A regretté de n'avoir pas été consultée au sujet de la révision de l'actuel Indice de développement humain;

n) A prié le Bureau du Rapport sur le développement humain de prendre note des procédures transparentes qu'elle applique lors de la mise au point d'une nouvelle méthodologie statistique pour l'élaboration d'indices comportant des incidences pour les pays;

o) A prié son Bureau, ainsi que les experts régionaux, d'entreprendre immédiatement des consultations avec le Bureau du Rapport sur le développement humain au sujet des méthodes et des données utilisées pour la révision proposée de l'Indice de développement humain et de prendre des décisions appropriées sur la base des conclusions desdites consultations;

p) A décidé que, en raison du manque de consultation et de transparence, elle évaluerait à sa quarante-deuxième session le bien-fondé, d'un point de vue méthodologique, du nouvel Indice de développement humain proposé et déterminerait si les données utilisées et les conclusions qui en sont tirées sont appropriées, si telle était la recommandation de son Bureau;

q) A prié son Bureau et le Bureau du Rapport sur le développement humain de lui faire rapport à sa quarante-deuxième session sur les consultations susmentionnées et sur les recommandations qui y seraient formulées.

2. En application de cette décision, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande du Bureau de la Commission, a organisé à New York, les 24 et 25 mars 2010, une réunion d'experts consacrée à l'Indice de développement humain (IDH). Ces spécialistes de haut niveau venus de 11 pays, outre l'Union européenne, et qui représentaient donc de nombreuses régions ont mis en commun les compétences les plus diversifiées. La réunion en était présidée par Peter Harper, du Bureau australien de statistique. On en trouvera une synthèse à la section II du présent document. Quant aux recommandations du groupe d'experts, elles figurent en annexe.

3. La section III présente un aperçu général des mesures prises à la suite de la réunion du groupe d'experts, qui ont conduit aux décisions prises par le Bureau s'agissant de la documentation qui servirait de base aux délibérations de la Commission sur ce point de l'ordre du jour. À la section IV, on trouvera des suggestions d'autres points à examiner.

II. Réunion d'un groupe d'experts sur l'Indice de développement humain

4. L'objet de la réunion était l'examen des révisions qu'il était proposé d'apporter à la méthode d'établissement de l'IDH et de formuler à cet égard un ensemble de recommandations, de sorte que ladite méthode et les données utilisées soient plus judicieuses encore. Une équipe du Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec à sa tête la Directrice du Bureau, a fait deux exposés à caractère technique, a) sur les changements qu'il était proposé d'apporter à l'IDH classique; b) sur une proposition tendant à l'ajustement de l'IDH aux inégalités et, plus spécifiquement, à l'inégalité entre les sexes. On trouvera plus de détails sur ces questions dans le rapport adressé à la Commission par le Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD à l'occasion de la présente session (E/CN.3/2011/15). Il faut noter qu'au moment de la réunion du groupe d'experts, l'indice de pauvreté multidimensionnelle n'avait pas encore été soumis au PNUD pour examen; cet indice a depuis été inclus dans le *Rapport sur le développement humain 2010*.

5. Tout au long de la discussion, le groupe a souligné qu'il était important d'utiliser des séries statistiques officielles pour établir l'IDH, plutôt que de s'en remettre à des données en provenance de sources non officielles, susceptibles d'avoir été compilées au coup par coup et n'offrant donc guère de possibilités de comparaison d'un pays à l'autre. Les participants ont particulièrement insisté sur ce point lorsqu'ils ont examiné les indicateurs liés à l'éducation et les mesures de lutte contre la pauvreté qui avaient été sélectionnés afin de déterminer s'ils étaient ou non adéquats. Le groupe a demandé instamment que soient privilégiées les séries statistiques officielles publiées par les organismes internationaux dûment mandatés pour établir les divers indices de développement humain, à commencer par l'IDH brut, car elles seules étaient stables, comparables et viables.

6. Le groupe a examiné en détail les trois dimensions constitutives de l'IDH classique, à savoir le revenu, l'éducation et la santé. Il a ensuite examiné des propositions visant à modifier la manière dont l'indice serait calculé, en particulier deux d'entre elles : l'instauration d'un plafond et d'un plancher variables, en lieu et place de valeurs maximales fixes, et l'application de logarithmes naturels pour les dimensions autres que le revenu. Enfin, le groupe a examiné les propositions visant à concevoir des indices ajustés, qui viendraient compléter la famille d'indices du développement humain existants.

7. Le groupe d'experts a adopté un ensemble de conclusions et de recommandations spécifiques, contenues en annexe au présent document. Conscient que, au moment de la réunion, la révision de l'IDH était encore en cours et qu'aucune décision finale n'avait encore été prise quant à la portée de cette révision, le groupe a prié le PNUD de le tenir informé du contenu statistique définitif du *Rapport sur le développement humain 2010*. Les membres du groupe d'experts ont

également déclaré qu'ils étaient disposés et résolus à participer à d'autres examens et consultations techniques dans les semaines qui suivraient, au moyen de communications par écrit.

III. Suite donnée à la réunion du groupe d'experts

8. Le 26 mars 2010, c'est-à-dire le lendemain de la fin de la réunion du groupe d'experts, le Président du groupe, à l'invitation du Bureau du Rapport sur le développement humain, a présenté les conclusions et les recommandations de la réunion à la session du Conseil consultatif universitaire du Bureau. Le rapport de la réunion a été transmis au Bureau de la Commission de statistique, puis remis officiellement le 3 mai 2010 au PNUD, auquel il a été demandé de répondre, avant que la version définitive du manuscrit du *Rapport sur le développement humain 2010* soit arrêtée, à une série de recommandations qui lui étaient adressées.

9. Le 19 mai 2010, le Bureau du Rapport sur le développement humain a accusé réception du rapport dans un message électronique émanant de sa Directrice, dans lequel elle annonçait qu'une réponse détaillée serait apportée aux recommandations du groupe d'experts. Cette réponse a fait l'objet d'un autre message électronique de la Directrice du Bureau, en date du 15 septembre 2010. Dans cette communication, la Directrice a attiré l'attention sur les consultations approfondies qu'il avait tenues avec un large éventail d'experts – notamment des statisticiens officiels – et de praticiens. Elle a ajouté que le Bureau n'était pas habilité, au sein du système des Nations Unies, à recueillir des données directement auprès des pays et qu'il s'en remettait donc très largement aux séries de données intéressant les domaines abordés dans le Rapport qui étaient produites par des organisations internationales et régionales dotées des compétences et des mandats voulus. La Directrice a également transmis la liste des tableaux statistiques qui seraient utilisés dans le *Rapport sur le développement humain 2010*, avec mention des sources, et annoncé que celui-ci serait officiellement publié le 4 novembre 2010. D'autres explications à caractère technique, sur certaines des questions en rapport avec les recommandations du groupe d'experts, figurent dans le rapport du PNUD à la Commission.

10. Il faut noter que le Bureau du Rapport sur le développement humain n'a pas répondu à l'offre du groupe d'experts, qui avait déclaré qu'il serait disponible pour d'autres examens et consultations techniques lors de la mise au point définitive du manuscrit de 2010. En outre, bien que le Bureau ait fourni des éléments d'information complémentaires en ce qui concerne les séries de données additionnelles évoquées dans sa recommandation 6 (voir annexe) par le groupe d'experts, il l'a fait à une date si tardive (le 15 septembre 2010) qu'il ne restait plus de temps pour procéder à un examen ou pour mener un débat dignes de ce nom.

11. Étant donné que les indicateurs rendus publics par les entités des Nations Unies, en particulier dans le cadre du *Rapport sur le développement humain*, continuent de susciter des préoccupations, le Bureau a accepté l'offre de l'Afrique du Sud, du Brésil et du Maroc de présenter un rapport conjoint sur cette question (E/CN.3/2011/16). Ces trois rapports, qui viendront s'ajouter au présent rapport et à celui du Bureau du Rapport sur le développement humain, constitueront la base des discussions qui porteront sur le point de l'ordre du jour intitulé Statistiques du développement humain.

IV. Éléments de discussion

12. La Commission est invitée à :

a) Remercier le groupe d'experts sur l'Indice de développement humain pour ses travaux et pour l'ensemble des recommandations spécifiques qu'il a formulées;

b) Approuver les principales recommandations du groupe d'experts, à savoir :

i) Utiliser des séries statistiques officielles, en particulier pour le calcul de l'IDH brut; seules des séries statistiques officielles, publiées par un organisme international doté d'un mandat approprié dans le domaine considéré, sont soumises à des dispositifs de contrôle adéquat et peuvent être tenues pour fiables, comparables et viables et donc utilisées aux fins de l'élaboration d'un indice de développement international. Occasionnellement, lorsque les données officielles ne sont pas disponibles, on peut utiliser des séries additionnelles de données issues de sources non officielles; cependant, même dans de tels cas, il faut faire appel à des statisticiens officiels afin d'être en mesure de s'appuyer sur des sources compétentes;

ii) Encourager le Bureau du Rapport sur le développement humain à aider les entités compétentes du système des Nations Unies à harmoniser les estimations nationales et internationales; à cette fin, les statisticiens officiels apprécieraient beaucoup que le Bureau demande instamment aux entités compétentes du système des Nations Unies d'engager des consultations avec les pays, en particulier pour tenter d'obtenir les données qui font défaut;

iii) Faire preuve de prudence avant d'incorporer certaines séries statistiques additionnelles, lorsque la méthodologie qui a présidé à la collecte des données en question n'a pas atteint un stade de développement suffisamment avancé pour qu'un consensus se soit dégagé au sujet de la manière dont il faut appréhender les concepts sous-jacents; il est peu probable que de telles mesures soient disponibles ou comparables à l'échelle mondiale;

iv) Présenter de manière appropriée et avec une transparence parfaite l'ensemble des sources des données et des méthodes utilisées pour les compiler; en particulier, lorsque des données nationales ont fait l'objet d'estimations par l'équipe du Bureau du Rapport sur le développement humain, afin qu'il soit possible de les utiliser pour compléter des séries de données internationales existantes, pratique qui exige qu'on fasse preuve de prudence; publier une documentation qui rende compte de toutes les étapes du processus; lorsque c'est possible, consulter les organisations internationales compétentes au sujet de telles estimations et informer à l'avance les pays concernés qu'elles seront utilisées, afin qu'il leur soit loisible de faire des observations d'ordre technique à leur sujet;

v) Reconstituer le Groupe consultatif sur les statistiques du *Rapport sur le développement humain*, en veillant à ce que ses membres comptent un nombre approprié de statisticiens officiels, afin de permettre la tenue de consultations précoces et approfondies avec ces derniers pendant la préparation des futures éditions du *Rapport sur le développement humain*;

c) Prier le Bureau du Rapport sur le développement humain de rendre compte à la Commission de l'application de ces recommandations à sa quarante-troisième session.

Annexe

Conclusions et recommandations formulées par le groupe d'experts sur l'Indice de développement humain

Recommandations générales

Le groupe d'experts :

1. Se félicite de la possibilité qui lui est offerte d'examiner les propositions de modification de l'utilisation des données et de la méthode d'établissement de l'Indice de développement humain (IDH) et des indices connexes; déplore et s'inquiète, toutefois, qu'un dialogue avec des statisticiens officiels, fût-ce sur la base d'éléments d'information préliminaires, n'ait pas pu avoir lieu à un stade plus précoce.
2. Note que les décisions relatives aux révisions qu'il est proposé d'apporter à l'IDH et aux indices connexes, énoncées dans la note d'information et dans les exposés faits par l'équipe du Bureau du Rapport sur le développement humain pendant la réunion du groupe d'experts, ne sont pas encore définitives; du fait que les recommandations et conclusions incluses dans la présente note reposent sur ces éléments d'information provisoires, prie le Bureau de le tenir informé de toutes les délibérations pertinentes susceptibles d'être consacrées à ces indices dans les semaines à venir, pendant l'établissement de la version définitive du *Rapport sur le développement humain 2010*, afin de permettre aux statisticiens spécialisés d'affiner leur évaluation et de contribuer au processus en formulant d'autres recommandations d'ordre technique.
3. Recommande fortement l'utilisation de séries statistiques officielles, en particulier pour l'établissement de l'IDH brut; souligne que seules des séries statistiques officielles, publiées par un organisme international doté d'un mandat approprié dans le domaine considéré, sont soumises à des dispositifs de contrôle adéquat et peuvent être tenues pour fiables, comparables et viables et donc utilisées aux fins de l'élaboration d'un indice de développement international; occasionnellement, lorsque les données officielles ne sont pas disponibles, on peut utiliser des séries additionnelles de données issues de sources non officielles; cependant, même dans de tels cas, faire appel à des statisticiens officiels afin d'être en mesure de s'appuyer sur des sources appropriées.
4. Est conscient que les données de référence nécessaires pour élaborer de nouveaux indices ou ajuster les indices existants ne sont parfois disponibles que pour un nombre limité de pays, mais encourage toutefois le Bureau du Rapport sur le développement humain à réfléchir avec des statisticiens officiels aux solutions qui peuvent être apportées à ce problème, car cela peut être l'occasion de préparer le terrain pour l'élaboration de nouvelles séries statistiques, en particulier dans les pays en développement.
5. Recommande de faire preuve de prudence avant d'incorporer certaines séries statistiques additionnelles, lorsque que la méthodologie qui a présidé à la collecte des données en question n'a pas atteint un stade de développement suffisamment avancé pour qu'un consensus se soit dégagé au sujet de la manière dont il faut appréhender les concepts sous-jacents – ajoutant qu'il est peu probable que de telles mesures soient disponibles ou comparables à l'échelle mondiale – le Bureau avait envisagé la création d'un nouvel indicateur de l'espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé, mais y a renoncé car les estimations y relatives ne seraient pas

disponibles dans le futur; il a en outre été impossible de faire émerger un consensus quant à la définition d'un degré de pondération de l'espérance de vie par l'état de santé; enfin, les données nécessaires pour les calculs faisaient défaut; le groupe observe également que, ces 10 dernières années, un investissement significatif dans les statistiques a été consenti en vue d'améliorer les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, si bien que ces derniers semblent constituer une bonne source pour la mise au point d'indicateurs supplémentaires.

6. Note que des séries statistiques autres que celles qui concernent l'IDH sont incluses dans le *Rapport sur le développement humain*, en particulier dans son annexe statistique, et se félicite que le Bureau du Rapport ait offert de lui faire savoir quelles séries additionnelles, parmi celles qui ont été proposées, seraient effectivement incluses dans l'édition de 2010.

7. Souligne combien il est important de présenter de manière appropriée et avec une transparence parfaite l'ensemble des sources des données et des méthodes utilisées pour les compiler; en particulier, lorsque des données nationales ont fait l'objet d'estimations par l'équipe du Bureau du Rapport sur le développement humain, afin qu'il soit possible de les utiliser pour compléter des séries de données internationales existantes – pratique qui exige qu'on fasse preuve de prudence –, il faut publier une documentation qui rende compte de toutes les étapes du processus; lorsque c'est possible, consulter les organisations internationales compétentes au sujet de telles estimations et informer à l'avance les pays concernés qu'elles seront utilisées, afin qu'il leur soit loisible de faire des observations d'ordre technique à leur sujet.

Indice de développement humain général

8. Se félicite de l'intention exprimée d'améliorer les modalités de calcul de l'IDH à intervalles réguliers; note que, bien que la réforme de 2010 ait été annoncée comme de vaste portée, le nouvel IDH proposé demeure inchangé dans son concept et que les ajustements pratiques définitifs semblent relativement mineurs; insiste sur le fait qu'une coopération étroite régulière avec des statisticiens officiels, en particulier pour l'élaboration et l'amélioration des séries de données, pourrait aider le Bureau du Rapport sur le développement humain à atteindre à l'avenir les plus ambitieux de ses objectifs.

9. Note que, dans toute la mesure possible, le calcul des indices doit reposer sur des données réelles, plutôt que sur des estimations et/ou sur des modèles, afin de réduire au minimum les risques de manque de clarté; si des estimations/calculs sont indispensables pour compenser les données manquantes, il faut pour les établir puiser principalement dans les séries de données reçues des organisations qui les produisent, et ne se fonder que dans des cas exceptionnels sur les conversions effectuées par le Bureau du Rapport sur le développement humain.

10. Met en garde contre un excès de confiance dans la précision des données présentées; observe que certaines des modalités de calcul des nouveaux indices accroissent encore la fréquence des irrégularités et recommande donc qu'il soit procédé à des recherches pour quantifier la qualité des séries de données utilisées, c'est-à-dire que soient mises au point des estimations de la marge d'erreur des intervalles de confiance; les résultats de telles recherches devraient être rendus publics; suggère en outre que le Bureau du Rapport envisage de constituer des groupes de pays qui présentent des indices similaires, plutôt que de classer les pays individuellement.

11. Note avec satisfaction que le Bureau du Rapport a l'intention de procéder à de nouveaux calculs afin d'appliquer le « nouvel » IDH à l'ensemble de la période comprise entre 1980 et 2010; souligne que l'analyse de l'incidence des changements apportés à la méthode de calcul de l'IDH doit reposer sur l'ensemble des séries utilisées sur 30 ans et non pas seulement sur celles qui l'ont été l'an passé; à cet égard, se félicite qu'il ait été annoncé que l'IDH de cette année, établi selon l'« ancienne » méthode, serait également communiqué en guise de référence dans l'édition de 2010 afin de faire mieux comprendre la différence entre l'ancien et le nouvel indice.

Ajustement des indices aux inégalités

12. Appuie les efforts menés pour inclure des indices supplémentaires ajustés aux inégalités; propose que l'IDH classique continue d'être communiqué en tant qu'IDH brut jusqu'à ce que la mise au point de la base conceptuelle et méthodologique des indices ajustés aux inégalités proposés soit achevée et suscite l'approbation générale.

13. Encourage la recherche d'autres modèles pour la mesure des inégalités, qui puissent être utilisés pour calculer les indices de développement humain; attire de nouveau l'attention sur le fait que toute mesure des inégalités implique un jugement de valeur; suggère que l'IDH ajusté aux inégalités soit inclus dans l'édition à venir du rapport afin qu'un public plus large et plus divers en ait connaissance et que des discussions constructives s'engagent à ce sujet, le but étant de recueillir des observations qui permettent d'affiner le concept d'IDH ajusté et la méthode utilisée pour le calculer; suggère que le terme « expérimental » soit utilisé pour indiquer que l'IDH ajusté aux inégalités est encore susceptible d'évoluer, tant qu'il ne suscitera pas l'approbation générale; note à cet égard que l'IDH ajusté aux inégalités et les indicateurs de pauvreté multidimensionnelle sont distincts et, par conséquent, se félicite que le Bureau du Rapport ait annoncé qu'il continuerait d'inclure dans le rapport un indicateur de pauvreté multidimensionnelle distinct.

14. Se dit préoccupé par l'utilisation d'un paramètre baptisé « aversion contre les inégalités », car celui-ci pose un problème d'interprétation du résultat des calculs finals; met aussi en garde contre les simplifications excessives à cet égard; se félicite qu'il soit prévu de présenter une analyse de sensibilité; précise toutefois qu'il ne peut proposer à ce stade de paramètre de substitution.

Produit intérieur brut/revenu intérieur brut

15. Considère que le remplacement des séries de données fondées sur le produit intérieur brut par des données fondées sur le revenu intérieur brut est une évolution positive et note qu'il ne devrait y avoir aucun problème de disponibilité de ces dernières; observe néanmoins que cela entraînera une instabilité plus grande de cette composante de l'IDH; note que la méthode des parités de pouvoir d'achat ne s'applique pas directement à la mesure du revenu, mais que son utilisation pourrait néanmoins s'avérer satisfaisante dans ce contexte, ajoutant qu'il faut néanmoins procéder à une analyse plus fouillée de cette question.

Indicateurs relatifs à l'éducation

16. Est a priori favorable aux nouveaux indicateurs relatifs à l'éducation qui ont été proposés, à savoir le nombre moyen d'années de scolarisation des adultes et l'espérance de vie en fonction des années de scolarisation, et convient que de tels indicateurs pourraient améliorer la précision des mesures intéressant la dimension « éducation » de l'IDH.

17. Se dit toutefois préoccupé, s'agissant de la prise en compte du nombre moyen d'années de scolarisation des adultes, à l'idée que des données provenant de sources non officielles puissent être utilisées et qu'elles ne soient pas régulièrement actualisées; propose que la compilation de cet indicateur soit effectuée sous les auspices d'un organisme international, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Indicateur d'espérance de vie

18. Note que l'on continue à utiliser un indicateur d'espérance de vie et reconnaît qu'il est difficile d'obtenir des statistiques fiables en matière de mortalité, pourtant nécessaires pour calculer l'espérance de vie, car la majorité des pays ne sont pas dotés de systèmes d'enregistrement des statistiques vitales et de registres d'état civil fiables; encourage les pays à concevoir des systèmes de statistiques vitales fiables et, en outre, encourage le Bureau du Rapport sur le développement humain à appuyer les travaux des entités compétentes du système des Nations Unies en matière d'harmonisation des estimations nationales et internationales – à cette fin, les statisticiens officiels apprécieraient beaucoup que le Bureau demande instamment aux entités compétentes du système des Nations Unies d'engager des consultations avec les pays, en particulier pour tenter d'obtenir les données manquantes.

Plafonds

19. Est favorable à l'instauration d'un plafond et d'un plancher variables, en lieu et place de valeurs maximales fixes, car cela pourrait contrebalancer l'influence des indices dimensionnels et contribuer à « désagrèger » les valeurs proches des limites supérieures et inférieures – toutefois, le recours à des plafonds variables veut dire que l'indice sera calculé par rapport à de nouvelles bases chaque fois que le plafond en vigueur aura été dépassé, ce qui entraînera des révisions plus fréquentes, qu'il faudra expliquer avec soin aux utilisateurs.

Transformation des logarithmes

20. Approuve l'application de logarithmes naturels pour l'élaboration des indices dimensionnels autres que celui du revenu, sauf quand les indicateurs se présentent sous forme de taux (comme dans le cas de l'alphabétisation des adultes); convient que la transformation des logarithmes peut améliorer les complémentarités entre les diverses dimensions de l'IDH et contribuer à mieux rendre compte des rendements décroissants.

Recommandations finales

21. Recommande que soit reconstitué le Groupe consultatif sur les statistiques du *Rapport sur le développement humain*, en veillant à ce que ses membres comptent un nombre approprié de statisticiens officiels, afin de permettre la tenue de consultations précoces et approfondies avec ces derniers pendant la préparation des futures éditions du *Rapport sur le développement humain*; prie aussi le PNUD de continuer à rendre compte de son action à la Commission de statistique tous les trois ans environ, et plus fréquemment si nécessaire, en particulier lorsque des modifications des séries de données sous-jacentes ou de la méthode utilisée pour élaborer les indices seront envisagées.

22. Se félicite de la coopération du Bureau du Rapport sur le développement humain dans le cadre du présent examen, conduit sous les auspices du Bureau de la Commission de statistique, et demande au Bureau du Rapport de répondre, avant que la version définitive du manuscrit du *Rapport sur le développement humain 2010* soit arrêtée, à la série de recommandations qui lui a été adressée.
